



Federale
Overheidsdienst
FINANCIEN

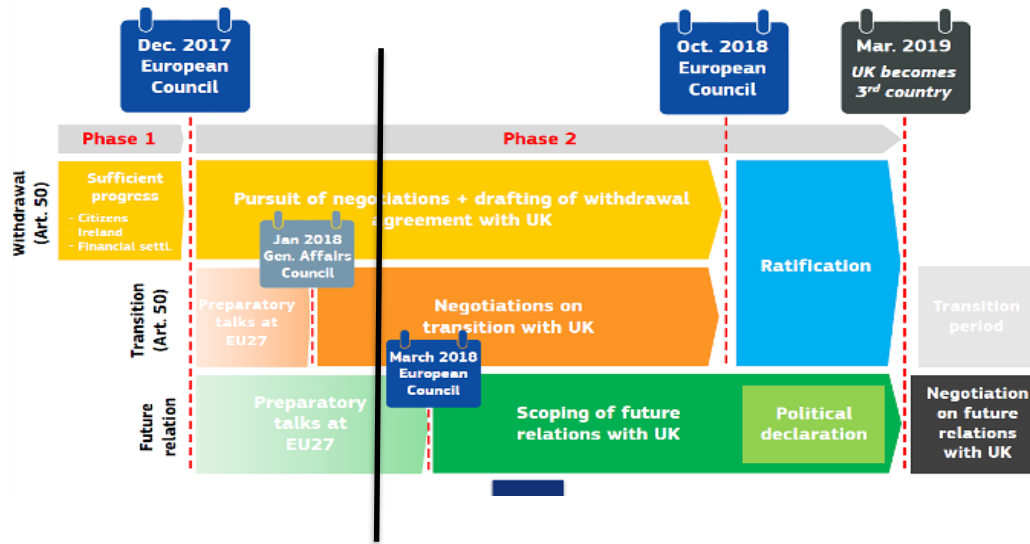
Forum régional Gand

Brexit

Jolyce Demely
Voka Flandre occidentale



Brexit – Next steps





ÉTAT DE LA SITUATION

1. Accord de sortie - Phase 1

Mars 2017-mars 2019 + période transitoire ?

- Décompte final
- Droits des citoyens de l'UE au R-U et vice versa
- Frontière entre l'Irlande et l'Irlande du Nord/le R-U

2. Nouvel accord commercial - Phase 2

- Union douanière ou accord de libre-échange ? (octobre 2018)
- Les détails spécifiques seront négociés ultérieurement (à partir de l'année prochaine)



PLAN D'ACTION VOKA

Rôle du VOKA

1. Sensibiliser les entreprises & et les rendre résistantes au Brexit
2. Capter les inquiétudes des entreprises
3. Défendre les intérêts des entreprises



1. SENSIBILISER LES ENTREPRISES & LES RENDRE RÉSISTANTES AU BREXIT

Printemps 2018

- Actualités Voka : « *Rendez votre entreprise résistante au Brexit* »
23 avril (Zeebrugues) et 4 mai (Courtrai)
 - > Vue d'ensemble politique par Vandekendelaere et Loones
 - > Explications par Immlé De Staercke (Attaché Douanes et Accises)
- Petit film



1. SENSIBILISER LES ENTREPRISES & LES RENDRE RÉSISTANTES AU BREXIT

Automne 2018

- **La douane pour débutants** - le jeudi 11 octobre, toute la journée
- **Diversification des exportations : quels subsides sont disponibles ?** (Subsides de croissance et subsides FIT) - le vendredi 26 octobre, 8h30-10h
- **Couverture des risques : clauses juridiques dans les contrats de vente (Laga) et couverture financière contre les risques liés au change (ING)** – le mardi 6 novembre, 8h30-11h
- **Explications pratiques des Incoterms** - le mercredi 28 novembre, toute la journée
- **Soyez résistants vis-à-vis de l'avenir en matière de TVA !** - le jeudi 29 novembre



2. CAPTER LES INQUIÉTUDES DES ENTREPRISES

1. Importations des droits de douane

- › Accord zero-for-zero
- › Tarifs de l'OMC en cas de no deal ?

2. Formalités douanières et contrôles

- › Du personnel spécialisé au sein des entreprises ou travailler avec des expéditeurs
- › Just-in-time delivery at risk

3. Régime fiscal européen (TVA & accises)

- › L'exemption et le report seront probablement supprimés, nouveaux accords

4. Législation divergente

- › Interdiction d'importation de facto
- › Level-playing-field

5. Libre circulation des personnes



POSITION ACTUELLE DU VOKA

1. Sécurité juridique : clarté sur le cadre général de la future relation UE/R-U.
2. Une réelle période transitoire qui dure suffisamment longtemps.
3. Maintien du commerce sans droits de douane entre l'UE et le R-U.
4. Collaboration douanière approfondie.
5. Maintien d'un système flexible sur le plan des travailleurs migrants.
6. Stop à la répartition du marché unique européen.
7. Viser une convergence la plus élevée possible de la législation de l'UE et du R-U.
8. Créer un dispositif législatif afin d'assurer un « level playing field » avec le R-U.
9. La Flandre doit sensibiliser activement les entreprises et les préparer au Brexit, tant celles qui seront impactées directement que celles qui le seront indirectement.
10. Après le Brexit, la Flandre doit se positionner comme « center of excellence » pour le commerce anglo-européen.



3. DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES ENTREPRISES

- Différentes concertations au niveau politique et technique
- Exemple :
 - > 17.04 : Tour de table avec MP Bourgeois
 - > 07.05 : Diner avec le ministre Reynders et les dirigeants d'entreprise
 - > 12.06 : Concertation au cabinet Barnier avec l'initiative « Noordzeekamers »
 - > ...
 - > Au niveau technique : FIT, SPF Affaires étrangères, Eurochambres...



Federale
Overheidsdienst
FINANCIËN

COMMENT VOUS PRÉPARER AU BREXIT ? MIEUX VOUS PRÉPARER GRÂCE AUX AUTORISATIONS DOUANIÈRES

FORUM RÉGIONAL DE GAND
08.06.2018

IMMLE DE STAERCKE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES DOUANES ET ACCISES
DÉPARTEMENT MARKETING
ÉQUIPE SUPPORT ÉCONOMIQUE



Federale
Overheidsdienst
FINANCIEN



LE ROYAUME-UNI AUJOURD'HUI

WWW.FIN.BELGIUM.BE

DOUANE EN ACCIJNZEN • FEDERALE OVERHEIDSDIENST FINANCIEN



OPÉRATIONS INTRACOMMUNAUTAIRES

- Pas de contrôle au passage des frontières intérieures
- Pas de droits de douane ni de taxes d'effet équivalent
- Pas de formalités douanières
- Interdiction des restrictions quantitatives
- Exigences harmonisées en termes phytosanitaires, sécurité des produits...



APRÈS LE BREXIT?
30 mars 2019, 00h00 (CET)

R-U → Pays tiers
Période transitoire ?

1^{er} janvier 2021



Impact sur votre commerce avec le R-U ?



OPÉRATIONS INTRACOMMUNAUTAIRES

IMPORTATIONS/EXPORTATIONS

- Pas de contrôle au passage des frontières intérieures
- Pas de droits de douane ni de taxes d'effet équivalent
- Pas de formalités douanières
- Interdiction des restrictions quantitatives
- Exigences harmonisées en termes phytosanitaires, sécurité des produits...



PAYS TIERS - CONSEQUENCES

- Worst case:
 - ~~- Libre circulation des personnes~~
 - ~~- Libre circulation des marchandises~~
 - ~~- Libre circulation des services~~
 - ~~- Libre circulation des capitaux~~
- Droits d'importation
- Barrières non tarifaires
- Formalités douanières
 - À l'importation
 - À l'exportation
- Contrôles douaniers.



Impact sur vos délais et vos coûts !

Conséquences :



Numéro EORI nécessaire

(https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/finances-bu-ek-eori/eori)



Réaliser les formalités coûte du temps et des moyens



Adapter les logiciels



Les contrôles prennent du temps



La connaissance douanière nécessite un investissement



UN ACCORD DE LIBRE ÉCHANGE PEUT-IL AIDER?

Oui

- Impact sur les barrières non tarifaires
- Impact sur le niveau des droits d'importation
 - Avec conséquences sur les règles d'origine et les preuves qui s'y rapportent

Non

- Les contrôles douaniers restent d'actualité
- Les formalités douanières restent nécessaires
- Les connaissances douanières restent indispensables

Un accord de libre-échange a un impact
sur les coûts, pas sur les délais...



ÉCONOMISER DU TEMPS

- Disposer d'un lieu agréé de chargement/déchargement
- Installation de stockage temporaire
- Autorisation EiDR (réunion précédente)
- Certification AEO
 - Priorité lors des contrôles
 - Moins de contrôles
 - Choix du lieu de contrôle
 - Reconnaissance mutuelle



LIEU AGRÉÉ DE CHARGEMENT / DÉCHARGEMENT

- "présentation en douane": la notification aux autorités douanières de l'arrivée des marchandises au bureau de douane ou en tout autre lieu désigné ou agréé par ces autorités douanières et de leur disponibilité aux fins des contrôles douaniers;
- L'autorisation LCD concerne aussi bien l'importation que l'exportation.
- L'autorisation LC concerne uniquement l'exportation.
- Traitement plus rapide de vos flux logistiques.



INSTALLATION DE STOCKAGE TEMPORAIRE

- Marchandises non-UE sont en stockage temporaire à partir de leur introduction dans l'UE
- Autorisation IST: max 90 jours de stockage dans l'attente d'une destination douanière.
- Traitement plus rapide de vos flux de marchandises dans les (aéro)ports
- Transferts possibles



Nombre d'états membres concernés	Nombre de détenteurs de l'autorisation de dépôt temporaire	Conditions
1	1	Pas de condition particulière à remplir
2	1	Le détenteur de l'autorisation de dépôt temporaire doit être AEO-C
1	2	Les 2 détenteurs de l'autorisation doivent être AEO-C
2	2	Les 2 détenteurs de l'autorisation doivent être AEO-C



ÉCONOMISER DES COÛTS

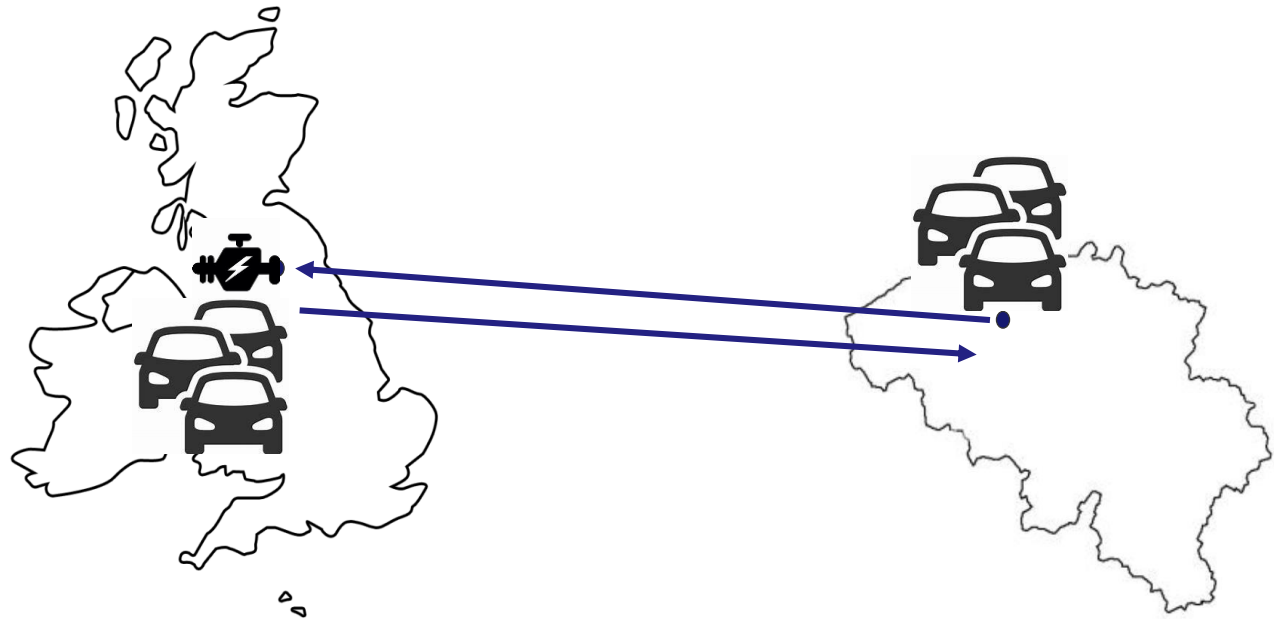
- Autorisation de perfectionnement passif
- Autorisation de perfectionnement actif
- Autorisation d'entrepôt douanier
- Importation temporaire (Carnet ATA)



PERFECTIONNEMENT PASSIF

- = « Réglementation particulière »
- Pour traiter, transformer, réparer des marchandises Union en dehors du territoire de l'Union
- Objectif de réimporter les marchandises dans l'UE
- Avantage : ne payer les droits d'importation que sur les coûts perfectionnement au Royaume-Uni
- Autorisation exigée







- Valeur définie avant le départ = 30.000 euros
- Coûts du perfectionnement = 500 euros
- Droits d'import UE = 10 %

Sans PP

- À payer
- $(30.000 + 500) \times 0,10$
- = 3.050 euros

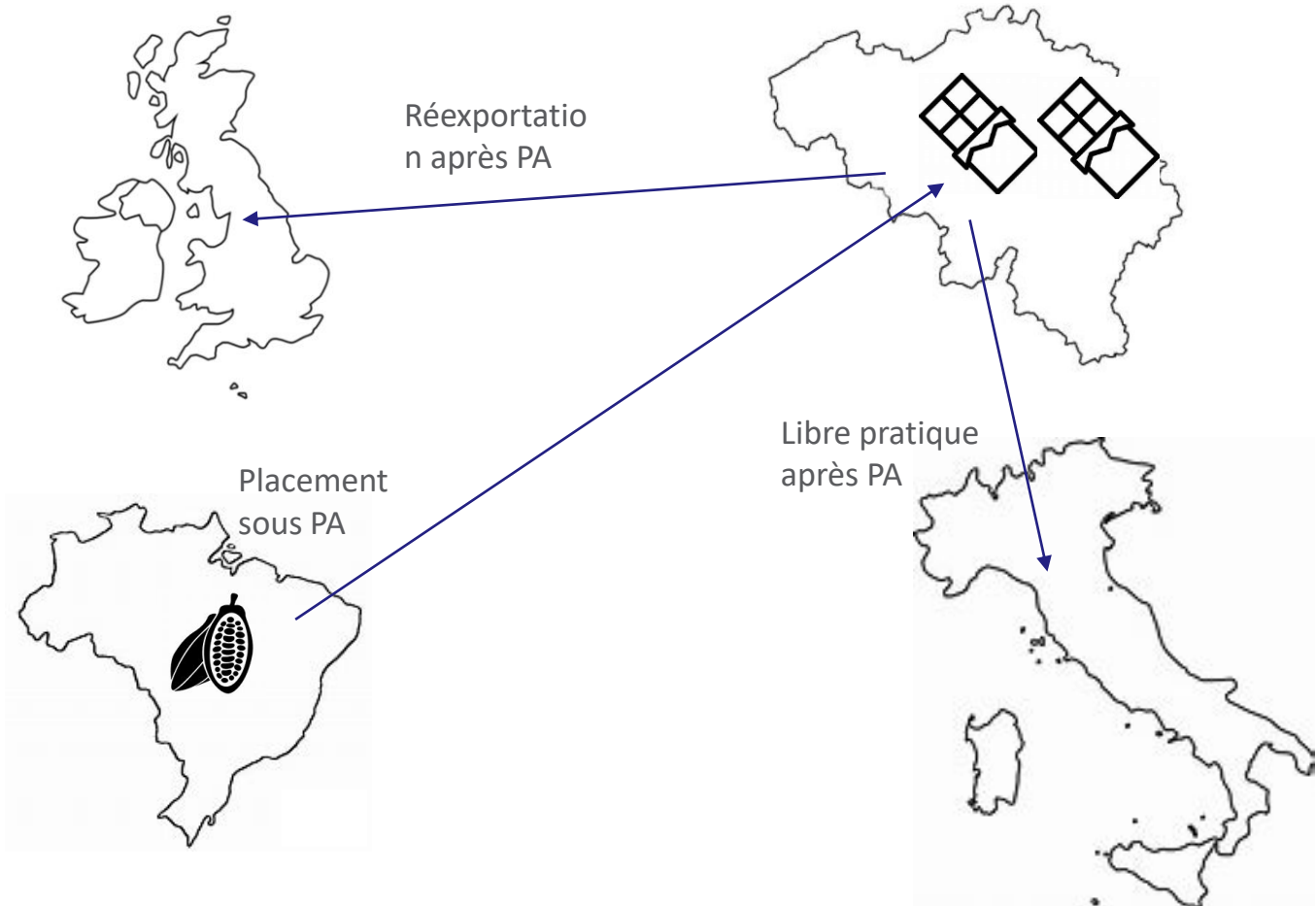
Avec PP

- À payer
- $500 \times 0,10$
- = 50 euros



PERFECTIONNEMENT ACTIF - UTILITÉ

- = « Réglementation particulière »
- Pour traiter, transformer, réparer ou utiliser des marchandises non Union sur le territoire douanier de l'Union
- En suspension des droits d'importation et de la TVA
- Ensuite : réexportation ou mise en libre pratique
- Autorisation exigée



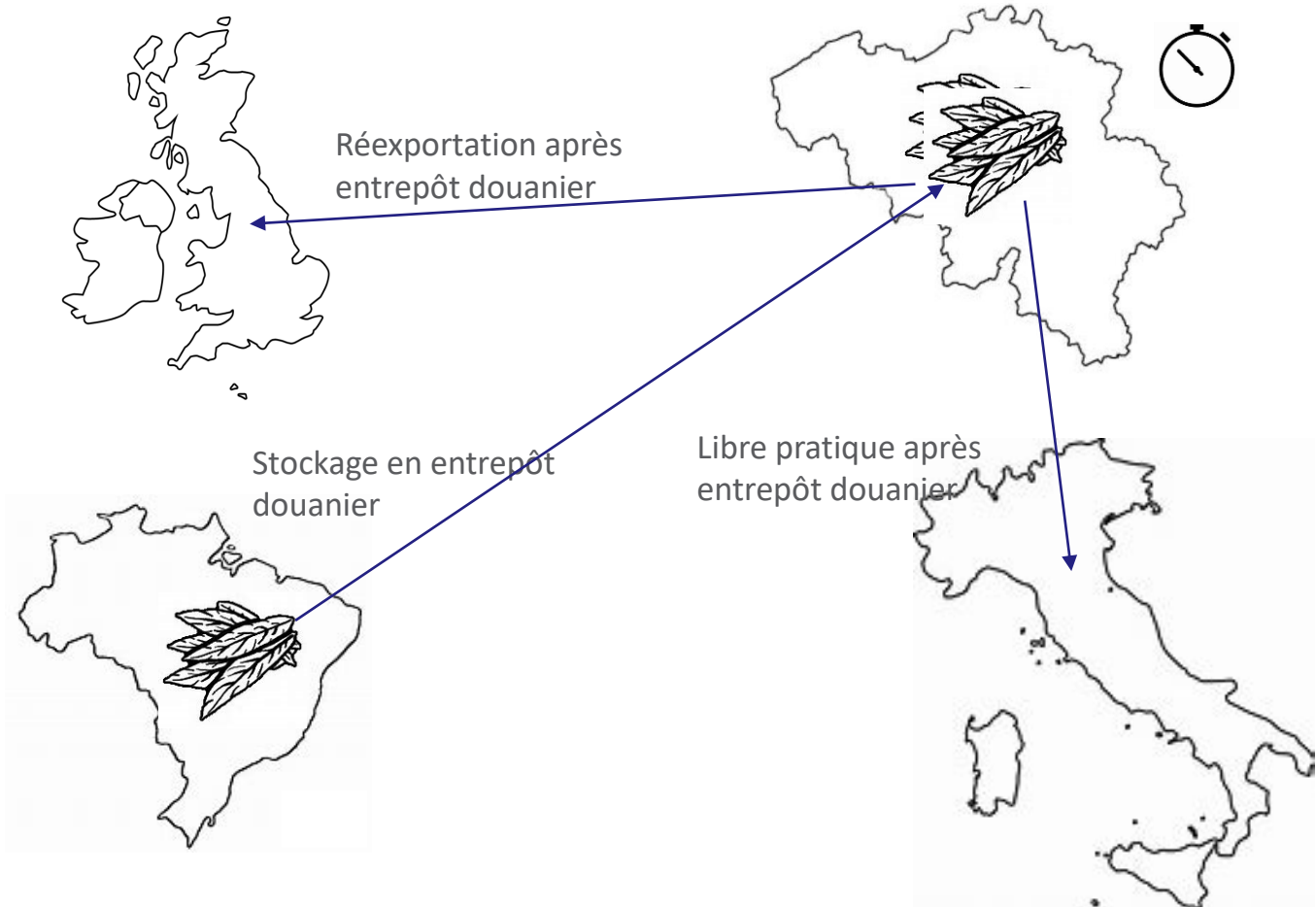


ENTREPÔT DOUANIER - UTILITÉ

- = « Réglementation particulière »
- Stockage de matière non UE dans l'UE
- En suspension de droits d'importation et de la TVA.
- À durée indéterminée
- Suivi d'une mise en libre pratique ou d'une réexportation

- Autorisation exigée







IMPORTATION TEMPORAIRE : CARNET ATA

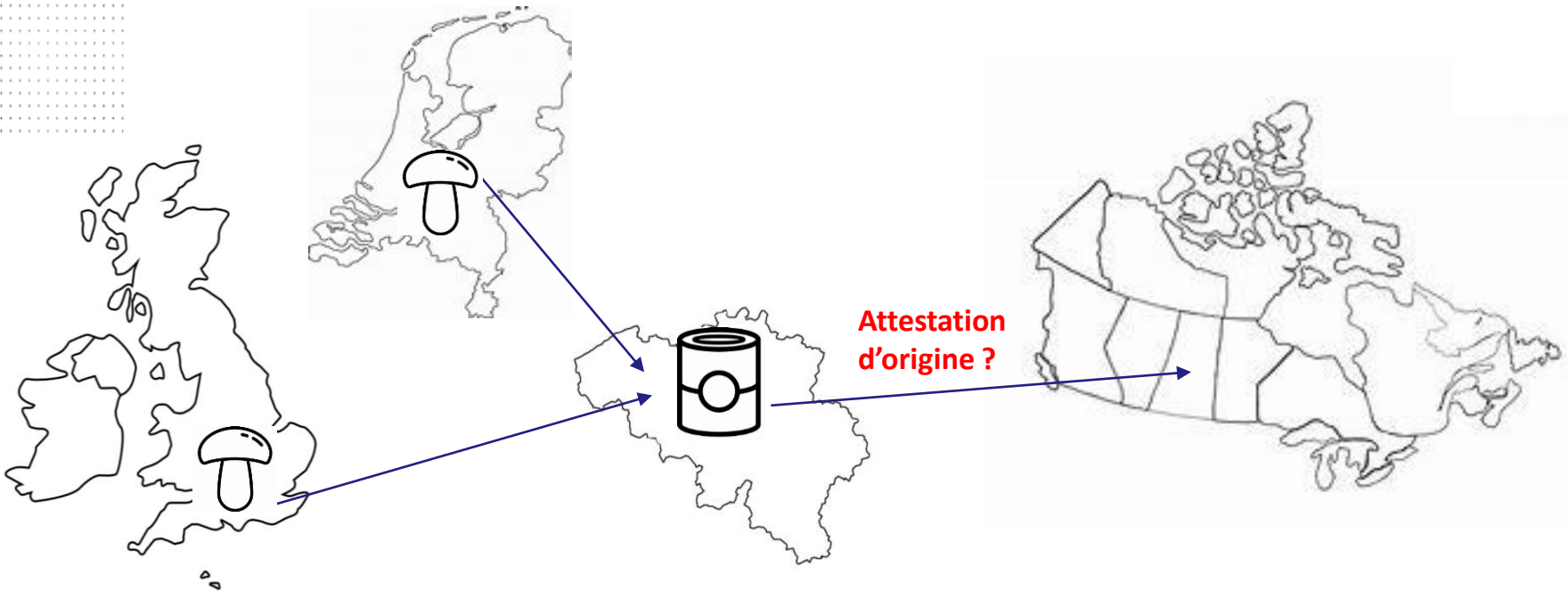
- Importation et exportation temporaires
- Le carnet sert de de déclaration
- Sans paiement des droits de douane et/ou des impôts
- Pas de garantie exigée par la douane
- Obtenus par les chambres de commerce

- Voir Douane et Accises > Entreprises > Douane



AUTRES CONSÉQUENCES AU POINT DE VUE DOUANIER : ORIGINE

- Fabrication de champignons en conserves





AUTRES CONSÉQUENCES AU POINT DE VUE DOUANIER : ORIGINE

- CETA
- Chapitre 20 : PRÉPARATIONS DE LÉGUMES, DE FRUITS OU D'AUTRES PARTIES DE PLANTES :
 - 20.03 Champignons et truffes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique
 - CETA : 20.02-20.03 : Un changement à partir de toute autre position où toutes les matières du chapitre 7 utilisées sont entièrement obtenues.
 - Chapitre 7 = LÉGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES



AUTRES CONSÉQUENCES AU POINT DE VUE DOUANIER : ORIGINE

- CETA : 20.02-20.03 Un changement à partir de toute autre position où toutes les matières du chapitre 7 utilisées sont entièrement obtenues.
- Changement ? OK : de 07.09 vers 20.03
- Toutes les matières utilisées du chapitre 7 sont entièrement obtenues ?
- Avant Brexit : oui
- Après Brexit : non



Plus possible d'exporter des champignons en conserves
vers le Canada avec une attestation d'origine.
→ Plus de tarif préférentiel pour importer au Canada...



AUTRES CONSÉQUENCES AU POINT DE VUE DOUANIER : VALEUR EN DOUANE

- Valeur en douane des marchandises importées
- Avant le Brexit : si les travaux d'ingénierie, d'étude, d'art et de design, dessins et croquis étaient réalisés au R-U (et étaient nécessaires pour la production des marchandises importées) → n'étaient pas dans la valeur en douane.
- Travaux d'ingénierie, d'étude, d'art et de design, dessins et croquis qui sont réalisés à l'EXTÉRIEUR DE L'UNION et qui sont nécessaires pour la production des marchandises importées → ajustement de la valeur en douane (+)



SITUATION ACTUELLE ?

- Pas de certitude concernant la période de transition !
 - Irlande/Irlande du Nord
 - 30 mars 2019, 00h00 (CET)
 - Ou 1^{er} janvier 2021 ?



Octobre !

- 24.05.2018 Demande pour CTC (Common Transit Convention) et SAD (Single Administrative Document)



QUE FAIT L'AGD&A ? NIVEAU SPF FINANCES

- Note d'impact
- Réunions DGE : SPF Affaires Étrangères ; Commerce extérieur et Coopération au Développement : Direction générale « Coordination et Affaires européennes »
- Groupes de travail COM
- Groupe de travail sous la direction de Didier Seeuws
 - Experts dans le groupe de travail
- Concertation avec la représentation permanente



QUE FAIT L'AGD&A ?

- Participations à des séminaires organisés par des tiers
- Collaboration avec FIT et AWEX
 - Publication « Brexit – Een stand van zaken »
<https://www.flandersinvestmentandtrade.com/export/export/internationaal/dossiers/brexit>
 - Collaboration avec l'AGFisc
- Concertation avec les autres États membres (NL/FR/DE/IE)
- Concertation bilatérale habituelle



SOURCES D'INFORMATIONS

- Site Web de l'AGD&A avec fiches de produits et autres infos https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises
- Contacts - par région https://finances.belgium.be/douanes_accises/contacte-la-agda
- Représentant en douane https://finances.belgium.be/frl/douanes_accises/entreprises/representantsendouane/liste-des-representants
- e-Learning EC https://ec.europa.eu/taxation_customs/eu-training/general-overview/ucc-elearning-programme_en



CONTACT
AGD&A
Département Marketing
Équipe Support Économique
Immlé De Staercke

Contact :
da.mf.es@minfin.fed.be



Forum régional de Gand

Le but du Forum régional est de :

- prévoir une réponse générale à vos questions
- expliquer un sujet intéressant

Le 01.07.2018, l'organisation du forum régional passe du Voka Flandre occidentale au Voka Flandre orientale.

Veillez envoyer vos propositions par e-mail pour la prochaine réunion, avant le 01.08.2018, à :

Voka : Peter.VanSeveren@voka.be

Douane : [Annie Vanherpe \(annie.vanherpe@minfin.fed.be\)](mailto:annie.vanherpe@minfin.fed.be)



Nous vous remercions de votre participation à la réunion FRG

plateforme d'entreprises de Flandre occidentale et orientale
en collaboration avec le VOKA et la DOUANE

Date de la prochaine réunion : le vendredi 07.09.2018

Lieu : 9000 Gand, Rigakaai, 1 (centre d'information des visiteurs)
Entreprise d'accueil : North Sea Ports – Port de Gand